LES CARNETS DE L'INNOVATION

L'approche égalitaire de l'urbanisme

Outils et méthodes pour garantir l'accès à la ville pour tou·tes

Un guide méthodologique pour une approche égalitaire de l'urbanisme

Le carnet de l'innovation « L'approche égalitaire de l'urbanisme » est le fruit :

d'un Groupe de travail ANRU+ lancé en 2020 sur le sujet, la compilation des enseignements de publications pré-existantes (notamment les travaux de Genre et ville ainsi que Cogito Ergo sum respectivement dans le cadre des projets démonstrateurs de Villiers le Bel et Pau), d'entretiens réalisés auprès d'expert.es. Il entend poser le cadre des points clés pour un urbanisme inclusif dans le contexte du renouvellement urbain, et synthétiser les principales recommandations méthodologiques associées.

Ce carnet ainsi que la documentation annexe et les enregistrements de webinaires sont à retrouver sur ANRUSCOPE au lien souvent :

https://www.anruscope.fr/les-thematiques/Les-actualites/Pages/Thematique-Approche-Egalitaire.aspx

Le présent document en propose une synthèse.

SOMMAIRE

1 Introduction : ce dont on parle et pourquoi ? p. 3

2 En amont du projet : étudier la diversité et les spécificités des usages p. 10

3 Dans la conception du projet : prendre en compte les usages peu visibles dans la programmation et la conception des opérations p. 16

4 Au-delà du projet : créer les conditions pour mettre en place et poursuivre l'approche égalitaire p. 26

5 Conclusion p. 33

1

Introduction : ce dont on parle et pourquoi ?

Qu'est-ce que l'approche égalitaire de l'urbanisme ?

- L'approche égalitaire de l'urbanisme s'appuie sur la notion de ville inclusive et de « droit à la ville ». Elle soulève la question de **l'accès équitable aux ressources de la ville** (espaces et équipements publics, commerces, emplois…) pour toutes et tous.
- Cette approche repose sur un constat clé, celui d'**un espace qui n'est pas neutre** : nos lieux de vie sont conçus par une poignée d'individus qui ne sont pas représentatifs de la diversité des publics qui seront amenés à les pratiquer. Ils tendent à placer la focale sur certains besoins et, à l'inverse, à négliger ceux de groupes moins visibles. C'est le cas, en particulier, **des femmes et personnes âgées qui sont l'objet d'inégalités amplifiées dans les quartiers prioritaires**. Or, les espaces urbains façonnent considérablement les pratiques et interactions sociales qui s'y déploient.
- Si **l'urbanisme** ne peut se substituer aux dynamiques sociales et à l'accompagnement des pratiques (la transformation de l'espace ne peut pas tout à elle seule), il peut en revanche **« prendre sa part » dans la résorption de ces sources d'inégalités**.

L'approche égalitaire de l'urbanisme consiste donc en **la meilleure prise en compte de la variété des usages urbains et de la diversité des usagers**. Elle amène à **prêter une attention particulière aux** groupes **invisibilisés**, sans réduire le projet urbain à l'écoute de leurs besoins exclusifs. Elle est l'opportunité de **sortir d'une approche monolithique de la conception des villes à toutes les échelles** (espaces urbains, résidentiels, logements) et **vise le confort de toutes et tous**.

Sédentarité et invisibilité des femmes

Chiffres & constats clés

- Plusieurs études révèlent que les espaces publics (sauf parvis d'école) sont majoritairement accaparés par les hommes, à l'inverse du domicile.
- Les femmes résidant en QPV sans emploi passent en moyenne 19h[1] par jour à leur domicile. Elles sont la catégorie la plus sédentaire de l'ensemble de la population française. Le domicile en QPV est un espace à grande majorité féminin de 9h à 16h[1]. Ce phénomène non spécifique aux quartiers prioritaires y est toutefois accentué.
- Ces différences se traduisent également dans les pratiques sportives. A titre d'exemple 32%[2] des femmes pratiquent une activité sportive en QPV contre 51%[4] des femmes en France. Elles représentent 3,6%[1] des licences sportives délivrées en QPV.
- Les causes mises en avant de ces usages différenciés sont multiples : **insécurité**, **sentiment** d'illégitimité, plus grande **précarité**, peur d'être objet de **regards sexualisés**…

Zoom : des inégalités amplifiées dans les mobilités

- Les femmes françaises sont moins mobiles que les hommes avec des déplacements plus courts. Elles sont plus susceptibles de se déplacer en transport collectif et modes doux qu'en voiture[3]. Le sentiment d'insécurité est également prévalent chez elles : en Ile de France plus de 70%[4] affirment avoir fait face à une situation de peur durant l'année dans les transports en commun.
- Ces constats sont renforcés en QPV. Hors région parisienne, sur 5 jours, les femmes habitant en QPV réalisent en moyenne 6 déplacements en voiture individuelle, contre 8 pour les hommes et 11 pour les femmes hors QPV. Elles réalisent également en moyenne 9 déplacements à pied, contre 6 tant pour les hommes habitants en QPV que les femmes hors QPV[5].
- A titre d'exemple, au sein de la ZAC du Bas Clichy seules 4 % des femmes utilisent une voiture contre 31 % des hommes. Elles sont 67 % à y prendre les transports en commun, contre 54 % des hommes[6].

[1] *Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires– 2020- ONPV*
[2] *Sport au féminin en QPV, vecteur d'émancipation ? – Séminaire Interne 2019 - Conseil National des Villes*
[3] *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthode et outils – 2019 – Genre et ville*
[4] *Sentiment d'insécurité dans les transports franciliens – Enquête 2019 - Institut Paris Région*
[5] *La mobilité des résidents des QPV dans les EMD – 2018 - Cerema*
[6] *Entretien avec le cabinet Approche.s ! et Grand Paris Aménagement, sur la base du diagnostic genré de la ZAC du Bas-Clichy (méthodologie d'enquête et d'observations)*

Faible adaptation des villes au vieillissement

Chiffres & constats clés

- La jeunesse des QPV (4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans) tend à occulter le phénomène de vieillissement qui y est pourtant bien présent.
- Les plus de 60 ans y sont désormais aussi nombreux que les 15-24 ans. La proportion des 65 ans et plus parmi les locataires du parc social est de 20% à l'heure actuelle, et devrait passer à 35% en 2035[1].
- Les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps dans des logements inadaptés à leurs besoins. En France, 69% des décès à domicile des personnes de plus de 85 ans sont liés à une chute et **45% des locataires du parc social de plus de 60 ans n'ont pas accès à un ascenseur**[2].
- Les personnes âgées sont aussi confrontées à des obstacles conséquents dans l'espace public. 1 piéton sur 2 qui décède chaque année a plus de 65 ans[2]. Ce **sont donc des stratégies d'adaptation qui se développent, coûteuses en temps et énergie au quotidien, parfois tragiques**.

Zoom : le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées

- 17,5%[3] des plus de plus 60 ans déclarent éprouver un sentiment d'insécurité dans leur lieu de vie. Les personnes âgées voient dans l'espace public le théâtre d'une potentielle agression.
- Paradoxalement, les plus de 60 ans sont moins victimes d'agression physique (8,7% contre 28,2% pour les 14-34 ans)[3]. Les conséquences et séquelles sont cependant plus traumatiques pour elles.
- Ce sentiment dépasse la crainte de l'agression. Être bousculé·e dans un bus, avoir des trottoirs trop haut… sont vécus comme des obstacles et renforcent une méfiance envers les espaces extérieurs.

[1] *Source : Luc Broussy, Rapport Interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population – 2013*
[2] *Source : Rapport interministériel sur l'Adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires au vieillissement de la population - 2021*
[3] *Source :Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales - INSEE*

Pourquoi l'ANRU investit-elle ce sujet ?

- **Les aménagements et programmes immobiliers « prenant en compte les usages**, les enjeux […] de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures » sont **un incontournable de la qualité des projets de renouvellement urbain** (cf. RGA NPNRU, titre I, article 3.2).
- En outre, l'objectif d'égalité est au cœur de **la philosophie de la Politique de la Ville qui vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres**, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales […] et territoriales et garantir aux habitant·es des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. » (cf. Article Ier de la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014)
- Toutefois, cet impératif a été pendant longtemps **envisagé uniquement au prisme de la ségrégation sociale**, alors que **d'autres variables, telles que le genre et l'âge, se surajoutent et renforcent la mécanique des inégalités**.

Rennes, quartier Maurepas, septembre 2020. Crédit : Yohann Lepage

Les projets de renouvellement urbain sont donc une opportunité pour prendre en compte l'ensemble de ces inégalités d'accès à la ville - y compris les moins visibles – et tenter de les corriger. Ce faisant, cette attention particulière est aussi l'occasion d'améliorer la qualité d'usage globale de ces quartiers.

L'approche égalitaire de l'urbanisme se joue...

...EN AMONT DU PROJET

Observer et compter pour objectiver les inégalités
Détecter et comprendre les différences d'usages grâce à des outils de diagnostic adaptés.

...DANS LA CONCEPTION DU PROJET

A l'échelle du quartier (en agissant sur les espaces publics et les équipements urbains), des bâtiments (circulations, halls, espaces résidentiels et mutualisés) et de la sphère privée du logement.

...AU DELÀ DU PROJET

Budgéter, sensibiliser, évaluer

2

En amont du projet : étudier la diversité et les spécificités des usages

BOITE A OUTILS

- La persistance des inégalités liées au genre et à l'âge résulte de schémas de conception urbaine classiques qui ont tendance à penser la ville pour les personnes valides et actives et à reproduire certains stéréotypes.
- Pour s'extraire de ces représentations, l'approche égalitaire de l'urbanisme propose d'appréhender la complexité de la vie quotidienne de chacun·e en se rendant **particulièrement attentif aux usages des groupes sociaux qui ne s'inscrivent pas dans ce schéma classique et qui sont souvent moins visibles**.
- Plusieurs outils sont mobilisables en amont de la conception des projets, au stade du diagnostic territorial. Pour les déployer, une mobilisation du porteur de projet, des maîtres d'ouvrage des opérations et des AMO en accompagnement de l'élaboration du projet de renouvellement urbain est nécessaire.

Outils quantitatifs

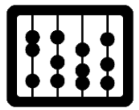

Les méthodes d'observation et de comptage

Outils qualitatifs

Les marches exploratoires et sensibles

Les cartes mentales

Les entretiens individuels

Le renouvellement des méthodes de concertation

Outils quantitatifs

Observer et compter pour objectiver les usages et inégalités d'accès à la ville

- ✓ **Pallier le manque de données disponibles sur l'appropriation de la ville par les différents profils d'usager·ères.**
- ✓ **Identifier et mettre en évidence les différences de pratiques des espaces, ainsi que les inégalités existantes**
- ✓ **Révéler des pratiques et besoins peu visibles**

Méthode

- Les dispositifs de **comptage** consistent à mesurer la fréquentation d'un lieu en tenant compte de l'âge (présumé) des usager·ères et de leur genre ;
- Ils sont réalisés à partir de grilles qui accompagnent l'observation sur différents sites et en faisant varier horaires de comptage et moments de la semaine (pour permettre de multiplier les perspectives) ;
- L'observation in situ peut être complétée par la diffusion de questionnaires à destination des habitant·es et/ou un travail de comptage sur photographies

Les comptages permettent également d'alimenter les démarches de **budget sensible au genre** qui consistent à objectiver les bénéficiaires de la dépense publique afin de remédier aux différences de traitement entre hommes et femmes. L'exemple le plus emblématique de ces inégalités concerne les équipements sportifs, majoritairement utilisés pas les hommes.

Outils qualitatifs

Détecter et comprendre les différences d'usages

- ✓ **Mobiliser l'expertise d'usage pour enrichir la conception d'un projet urbain**
- ✓ **Construire des espaces valorisant l'expression des habitant·es les moins représenté·s dans les instances de participation institutionnelles**
- ✓ **Développer les capacités de ces habitant·es en les rendant acteurs de l'évolution de leur lieu de vie**

Méthodes

- Les **marches exploratoires** donnent la parole aux habitant·es sous des formats participatifs concrets (déambulation, marches guidées et mise en situation d'une pratique quotidienne d'un espace vécu) ;
- Les **cartes mentales** permettent de spatialiser les pratiques, la perception du territoire et visualiser les espaces en déséquilibre ou porteurs de solutions ;
- Les **temps d'échange en non-mixité** créent des conditions de partage d'expériences communes au sein de groupes sociaux vivant des discriminations, sans crainte de se sentir « jugé » ou illégitime ;
- Les **entretiens individuels semi-directifs** peuvent compléter les temps collectifs, pour libérer la parole et entrer plus en profondeur dans l'analyse des situations vécues et des modes d'habiter ;
- L'**art (théâtre, création plastique…)** peut faciliter la parole et l'appréhension de sujets difficiles, par sa dimension sensible, ludique et créative

Des **adaptations** aux méthodes de concertation traditionnelle **permettent d'assurer une plus forte présence de femmes** : varier les horaires des temps de rencontre pour s'adapter aux contraintes (ex. garde d'enfant), adapter les canaux de communication, organiser une parole tenant compte de la parité…

Clichy-sous-Bois (93) • Paris Aménagement

Projet d'aménagement sensible au genre de la ZAC du Bas-Clichy

En pratique

2.1 Une occupation de l'espace public non mixte, majoritairement masculine à toute heure

Les femmes disparaissent à la tombée de la nuit

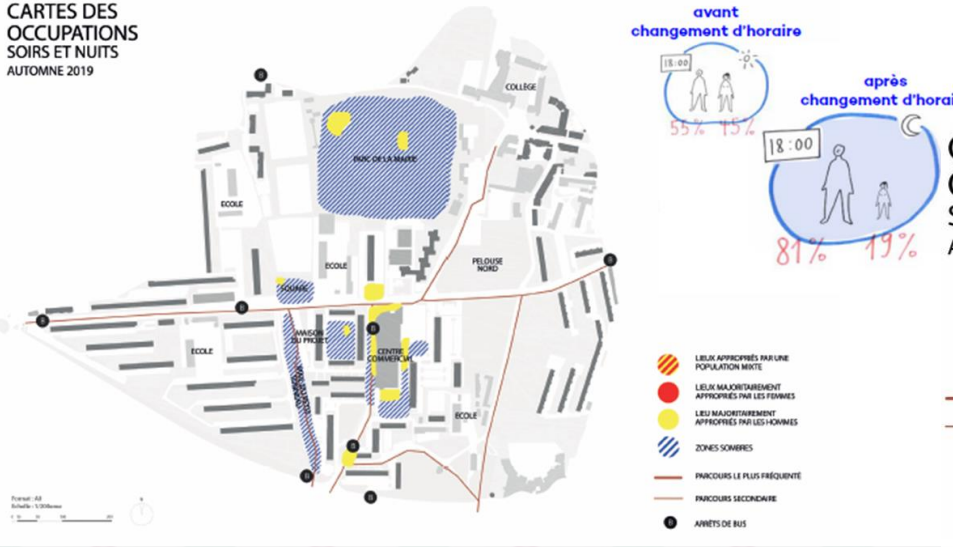

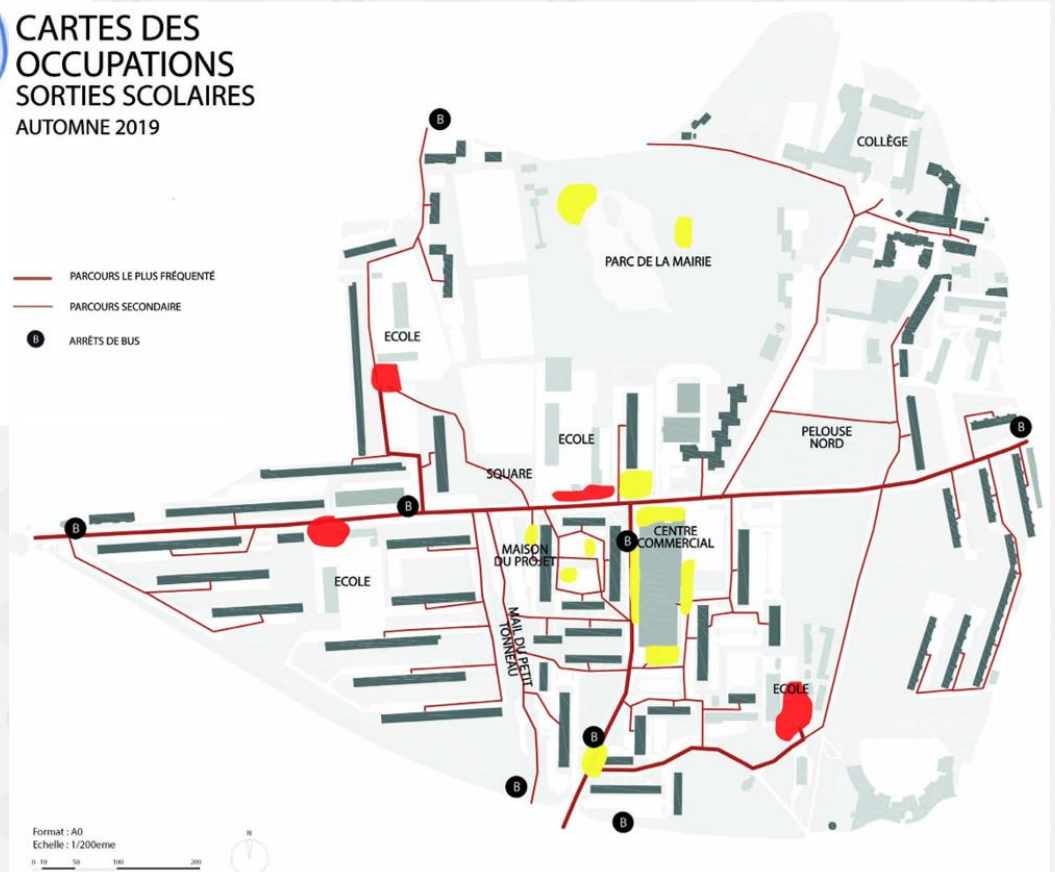

Résultats du diagnostic des usages

- Une suroccupation de l'espace public par les hommes
- La concentration des femmes autour de fonctions urbaines genrées (école, commerce…)
- Des différences de temporalités de sortie entre homme et femme

Clichy-sous-Bois (93) • Paris Aménagement

Projet d'aménagement sensible au genre de la ZAC du Bas-Clichy

En pratique

2.1 Une occupation de l'espace public non mixte, majoritairement masculine à toute heure

OCCUPATIONS DES LIEUX DU QUARTIER RELEVÉES LORS DES OBSERVATIONS

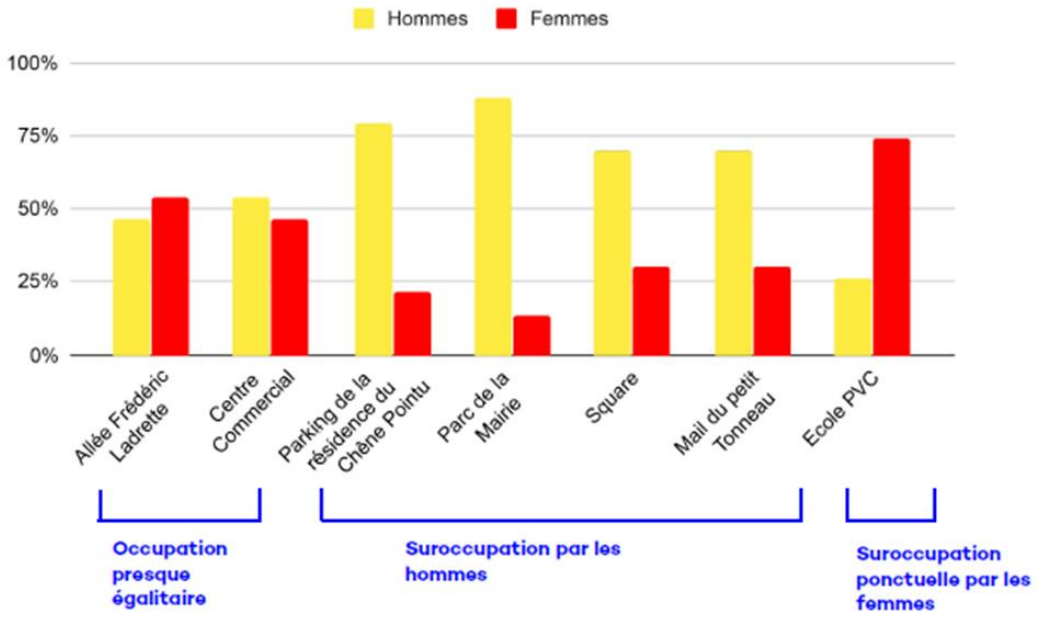

2.1 Une occupation de l'espace public non mixte, majoritairement masculine à toute heure

OCCUPATIONS DE L'ESPACE AU LONG DE LA JOURNÉE SELON LES PERSONNES INTERVIEWÉES

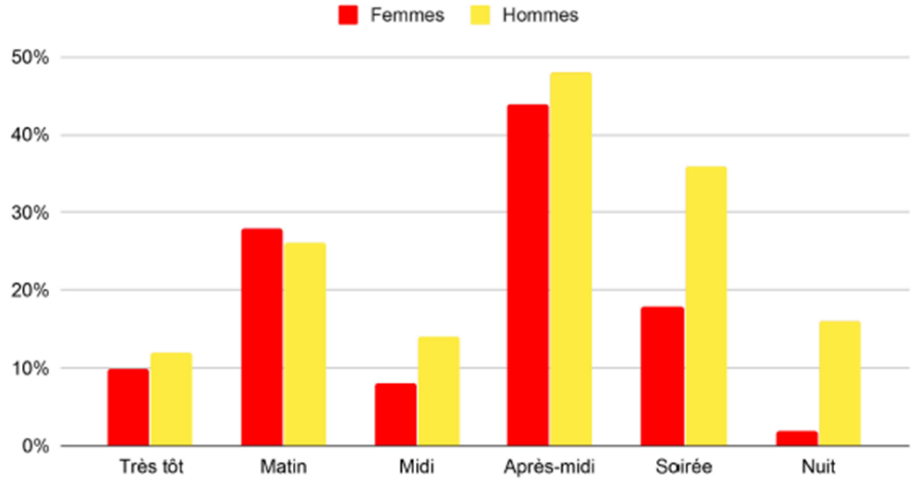

3

Dans la conception du projet : prendre en compte les usages peu visibles dans la programmation et la conception des opérations urbaines

BOITE A OUTILS

En partant des constats issus du diagnostic des usages, l'approche égalitaire de l'urbanisme nécessite d'appréhender toutes les échelles de vie, pour répondre globalement aux inégalités d'accès aux ressources de la ville, dans le cadre du projet de renouvellement urbain :

L'échelle du quartier

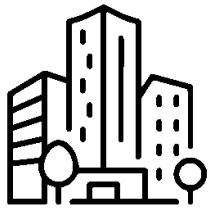

Des prescriptions de programmation et dans les modalités de mise en œuvre puis gestion des espaces qui rendent possible leur accessibilité et appropriation par les habitant.es

L'échelle du logement

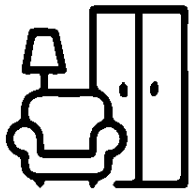

Des prescriptions architecturales qui ciblent la prévention des risques d'accident, d'isolement et de violence, moins visibles dans cet espace de l'intime mais tout aussi présent

L'échelle intermédiaire

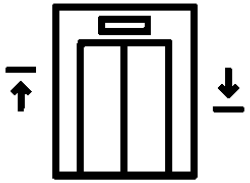

Des prescriptions sur la façon de concevoir et d'investir pieds d'immeubles et parties communes résidentielles pour dynamiser les sociabilités, le sentiment d'appartenance résidentiel et faciliter les transitions entre sphère publique et privée

En pratique

Pau (64) •

Un projet de renouvellement urbain adapté aux enjeux de vieillissement à toutes les échelles

© CAPBP

Mobilier adapté au vieillissement, parc central du quartier Saragosse à Pau

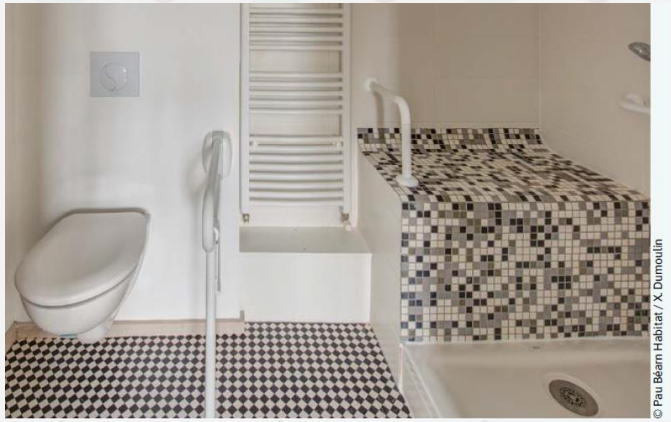

© Pau Béarn Habitat / X. Dumoulin

Points clés

- Une réflexion autour de la **rénovation de l'habitat, tenant compte du parcours des habitant·es depuis leur logement jusqu'à la sortie de la résidence**. La réflexion est ainsi menée à plusieurs échelles (voiries, parkings, locaux à ordure ménagères, visiophone, halls, escaliers, accès aux étages, logements…)

- Des aménagements sur les **espaces extérieurs**, nourris par une réflexion de concertation intergénérationnelle et participative.

- Ces principes font aujourd'hui l'objet d'un **guide de prescriptions : le programme Us-âge**. Il permet de capitaliser la démarche et de la diffuser auprès des acteurs de la rénovation urbaine.

Le quartier

- ✓ **Favoriser la fréquentation certains lieux**
- ✓ **Diminuer le sentiment d'insécurité et d'isolement**
- ✓ **Lever les contraintes à la mobilité**

Premier aménagement éphémère pour tester des usages égalitaires au Champs des Possibles, été 2020

Les grands principes de conception

→ Laisser des espaces « indéfinis »

→ Permettre la coexistence de différents usages, en parallèle ou à différents horaires

→ Aménager de manière transitoire, pour tester puis ajuster la programmation

La trame urbaine

→ Cibler les trajectoires à sécuriser, identifiées en concertation

→ Réduire les temps de parcours lors des traversées par le rétrécissement de la chaussée d'un trottoir à un autre

→ Atténuer les dévers et pentes grâce à des revêtements plats et adhésifs participant à la réduction des chutes

→ Donner des repères dans les parcours quotidiens avec une signalétique d'orientation visible la nuit comme le jour

→ Aménager de larges trottoirs facilitant les parcours de parents avec poussettes, personnes âgées ou en fauteuil…

Cheminement et mobilier urbain dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse de Pau

Le mobilier urbain

→ Rendre possible les moments de pause et une présence prolongée dans l'espace public

- → Jalonner des parcours avec des assises, les disposer selon un principe de « coveillance » (voir et être vu)
- → Privilégier une ergonomie d'assises favorable aux personnes âgées (dossiers hauts et accoudoirs pour se relever)
- → Systématiser la présence de toilettes publiques, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et bien entretenues

→ Eclairer l'espace public de manière à générer un sentiment de sécurité

- → Cibler les lieux d'attente et d'accès aux transports pour l'éclairage
- → Privilégier les couleurs « chaudes » et la diversité de solutions pour créer des ambiances chaleureuses

Les équipements et services de proximité

→ Développer les espaces de rencontres (ex : jardins partagés, ateliers vélo, recycleries…)

→ Créer des terrains de sports ouverts « aux quatre vents » et décentrés (éviter l'effet « city stade grillagé » ou le terrain de football au milieu de la cours de récréation)

La gestion et l'animation des espaces

→ Animer de manière ponctuelle ou régulière (ex : kermesse, pique niques…), y compris en non-mixité temporaire (ex : pratiques sportives féminines accompagnées)

→ Jouer sur les horaires d'accès aux infrastructures (à l'image du Bureau des Temps)

→ Veiller à la capacité des services de gestion à entretenir la diversité des équipements (coût, faisabilité…)

© ANRU

La cour de l'école maternelle Michel de Montaigne à Trappes cherche à favoriser des usages mixtes : pelouses synthétiques avec cheminements, choix de couleurs moins stéréotypés « filles-garçons », jeux pour tous les âges sur le thème de la science

© Illustrations Amélie Clément pour la CAPBP

Passage piéton sécurisé

sur-élevé au niveau des trottoirs et non plus abaissés au niveau de la chaussée

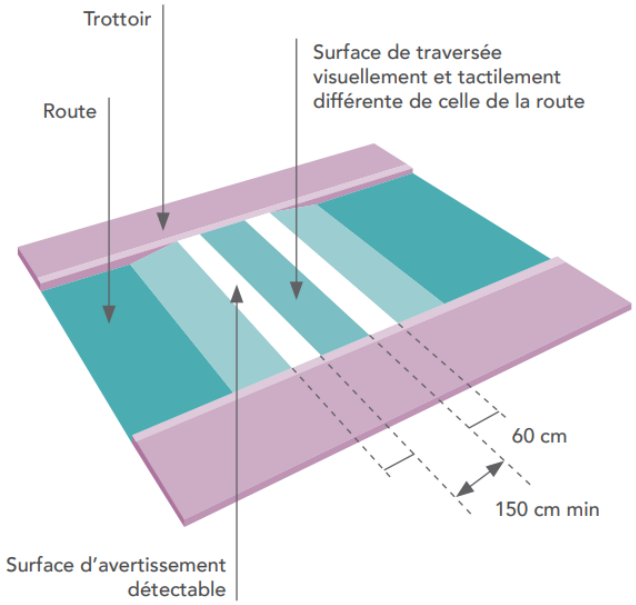

Extraits du Guide d'Us-Âge (2021), réalisé par la communauté d'agglomération Pau Béarn dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse de Pau ;

- *Passage piéton sécurisé*
- *Prescription sur l'offre de service de proximité adaptée et espaces de rencontres (jardin transitoire préfigurant un jardin linéaire, conciergerie, ressourcerie…)*

Le logement

Prescriptions architecturales visant les personnes âgées

- ✓ **Prendre en compte la gestion du stress, de la douleur et de la fatigabilité**
- ✓ **Permettre de se maintenir en mouvement, donc en bonne santé**
- ✓ **Contribuer au bien-vivre ensemble : lutter contre l'isolement et la solitude**

Maintenir un contact apaisé avec l'extérieur

- → Maintenir des vues qualitatives quelle que soit la situation des habitant·es (marche, fauteuil, lit)
- → Encourager à sortir en facilitant l'usage de la porte d'entrée (identification depuis l'extérieur, poignée ergonomique…)
- → Garantir une bonne isolation thermique et phonique

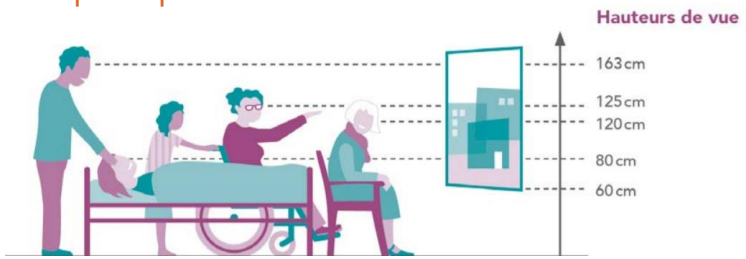

Permettre la réversibilité des équipements

- → Anticiper l'installation ultérieure d'équipements spécifiques (ex : plan d'électricité adapté à la domotique supplémentaire)

Adapter l'aménagement, pièce par pièce

- → Salles de bains et WC : éviter les marches, permettre la toilette assise ou debout, l'intervention d'un aidant
- → Cuisine : mobilier bas, à niveau unique, avec sécurisation des équipements dangereux, accessibilité en fauteuil roulant.
- → Chambre : permettre la transformation en lieu de soin (accueil d'un lit médicalisé, rangement du matériel idoine…)
- → Salon : aménagements modulables permettant de s'adapter aux changements de situation (ex : l'accueil d'aidants).

Sécuriser les circulations et faciliter la communication

- → Adapter l'éclairage : tonalités rassurantes, commandes visibles et accessibles
- → Multiplier les vues intérieures : fenêtres et portes vitrées

Prescriptions architecturales visant l'égalité femmes-hommes

- ✓ **Renforcer l'autonomie économique des femmes**
- ✓ **Lutter contre les violences sexistes et les stéréotypes**
- ✓ **Renforcer le pouvoir d'agir, la visibilité sociale et la confiance en soi**

La « pièce à soi » ou l' « espace à soi »

→ Espace de liberté, de sécurité et d'intimité, distinct de la cuisine, pour s'adonner aux taches « ni de mère, ni d'épouse » (pratiques professionnelles, artistiques, personnelles, etc.)

→ Suggérée par une alcôve, des cloisons ou clairement dissociée du logement

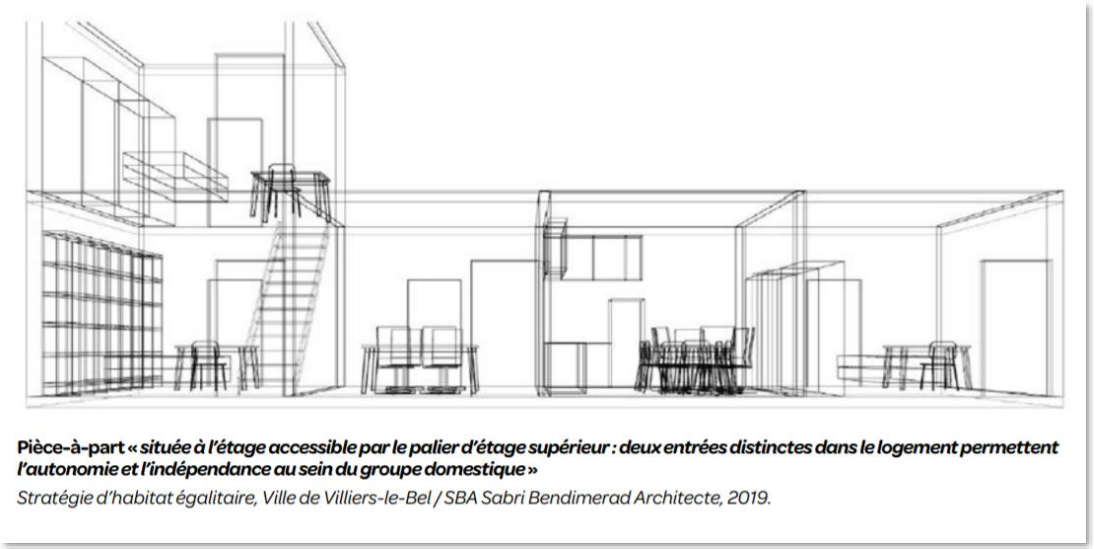

Pièce-à-part « *située à l'étage accessible par le palier d'étage supérieur : deux entrées distinctes dans le logement permettent l'autonomie et l'indépendance au sein du groupe domestique* »

Stratégie d'habitat égalitaire, Ville de Villiers-le-Bel / SBA Sabri Bendimerad Architecte, 2019.

Modularité et flexibilité

→ Une trame neutre, avec des espaces non assignés à des usages spécifiques et des cloisons modulables

→ Adaptabilité du logement aux évolutions du foyer et l'aménagement d'espaces intimes propices à de nouveaux usages

Mutualisation d'espaces à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier

→ Cuisines, buanderies, espaces dédiés aux enfants ou espaces de convivialité…

→ Support d'économies, de solidarité de voisinage, d'entraide et d'émancipation en repensant le travail domestique dans un cadre participatif

Les espaces intermédiaires

- ✓ **Garantir la continuité de l'effort égalitaires mené dans l'espace privé et public**
- ✓ **Eviter les appropriations subie ou contraintes, ne bénéficiant pas à toutes et tous**
- ✓ **Favoriser interactions et rencontres, lutter contre l'isolement**
- ✓ **Générer du confort quotidien pour les habitant.es**

De quoi parle-t-on ?
Abords des résidences et pieds d'immeubles, parties communes intérieures (halls, ascenseurs, couloirs…), espaces mutualisés (jardins, buanderie…) qui font le trait d'union entre l'espace public et privé

Les pratiques de résidentialisation:

→ Des atouts pour la lisibilité des espaces, la tranquillité et les liens de voisinage, la création de fonctions nouvelles, l'appropriation de la résidence par ses habitants…

→ Vigilance : la création de frontières trop fortes peut générer de nouveaux espaces résiduels et un sentiment d'insécurité, une programmation à adapter au contexte.

Les espaces communs résidentiels

→ Appliquer les mêmes principes inclusifs que pour l'espace public et les logements

→ Traitement des halls : renforcer l'éclairage, assurer la continuité avec l'extérieur, prévoir des assises, privilégier une signalétique claire…

→ Portes et accès: renforcer la visibilité entre espaces (transparence partielle), poignées ergonomiques…

Les pieds d'immeubles

→ Favoriser le développement d'activités commerciales, associatives ou de services

→ Création d'espaces tests (occupation transitoire) le temps des travaux

Conciergerie sociale et solidaire, Voisin'âge, à Marseille

En pratique

Seine-Saint-Denis (93) •

Prendre en compte le vieillissement et la perte d'autonomie dans le renouvellement urbain avec les Quartiers Inclusifs et Tiers-Lieux Autonomie

Tiers-lieu FaSol & Si à Rosny-sous-Bois, lauréat de l'AMI « Tiers-lieux autonomie dans mon quartier » du Conseil Départemental du 93

Points clés

- Portée par le département, « Quartiers Inclusifs en Seine-Saint-Denis est une **démarche globale dont la finalité est de saisir les opportunités de transformation de certains quartiers pour en faire des territoires plus inclusifs**.
- Elle correspond à un **accompagnement opérationnel de 12 quartiers pilotes** pour la mise en œuvre concrète du référentiel « SSD favorable au vieillissement et au handicap. »
- Elle est renforcée par le **lancement de l'AMI Tiers-Lieux Autonomie (2020)** visant à mailler le territoire de lieux disposant d'un panel de services consacrés à l'autonomie et une offre de proximité aux personnes âgées (social, médico-social et sanitaire) – Une finalité de 25 tiers-lieux à horizon 2024.

4

Au-delà du projet : créer les conditions pour mettre en place et poursuivre l’approche égalitaire

BOITE A OUTILS

L'approche égalitaire de l'urbanisme ne se limite pas à une problématique technique. La concrétisation de ces ambitions est conditionnée par d'autres facteurs culturels et organisationnels, qui relèvent de la formation, des compétences des maîtres d'ouvrage et prestataires impliqués, des méthodologies de management de projet ou des montages opérationnels. On distingue trois leviers :

La diffusion d'une culture de l'urbanisme inclusif

Favoriser un changement de paradigme par la formation et l'acculturation de tous les métiers du renouvellement urbain

L'évaluation de nouveaux procédés

Intégrer des variables mesurant l'impact des politiques d'urbanisme égalitaire, créer de nouveaux référentiels

Les coûts de l'approche égalitaire

Evaluer les coûts liées à l'ingénierie de projet et aux aménagements pour mieux appréhender la faisabilité de mesures plus égalitaires

DIFFUSER UNE CULTURE DE L'URBANISME INCLUSIF

Des leviers d'action spécifiques au projet de renouvellement urbain

- → Consulter des spécialistes en genre et vieillissement dès les phases de conception
- → Intégrer un critère « genre », « vieillissement » ou de sociologie des publics, explicite dans les appels à projets et appels d'offres
- → Mettre en place « d'éga-conditionnalité », c'est-à-dire conditionner l'octroi des financements publics à des critères d'égalité
- → Établir la parité femmes-hommes dans les jurys d'aménagement et les lieux de décisions

Leviers transversaux pour la diffusion de pratiques et l'acculturation interne tout le long du projet

- → Recruter des chargé·es de mission avec expériences et/ou expertises liées à ces problématiques
- → Sensibiliser les acteurs du renouvellement urbain et parties prenantes des projets à tous niveaux (élus, administratifs, agent·es de terrain, prestataires…), notamment au moyen de formations dédiées
- → Favoriser le transfert de compétences en interne (ex : groupes de travail transversaux)

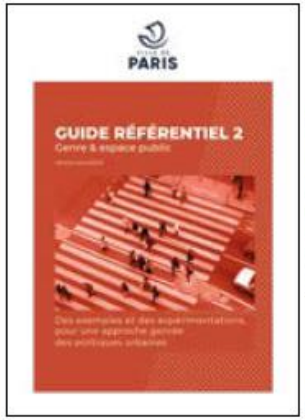

Exemples de guides et référentiels à disposition sur la question

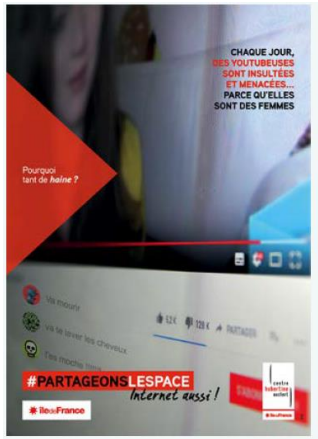

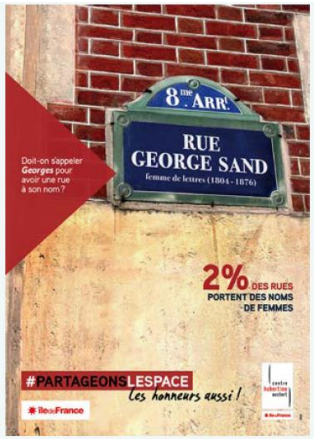

Affiches de la campagne de sensibilisation #Partageonslespace du Centre Hubertine.

Villiers-le-Bel (95) •

Infuser la démarche égalitaire dans l'ensemble du NPNRU et des politiques publiques locales

En pratique

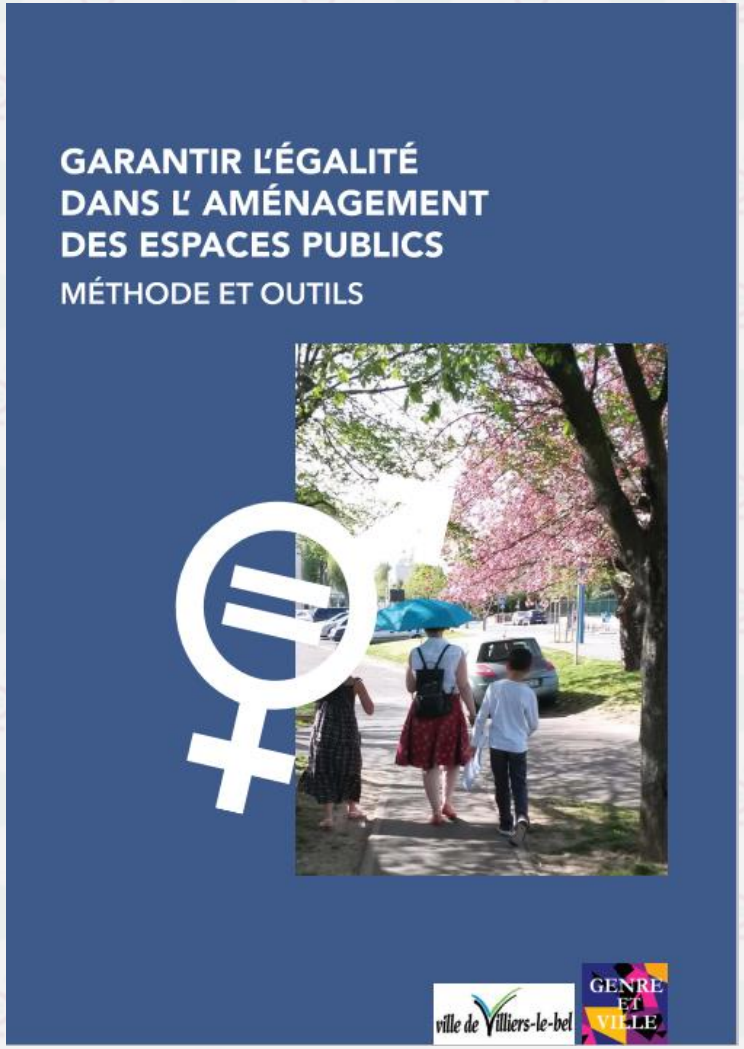

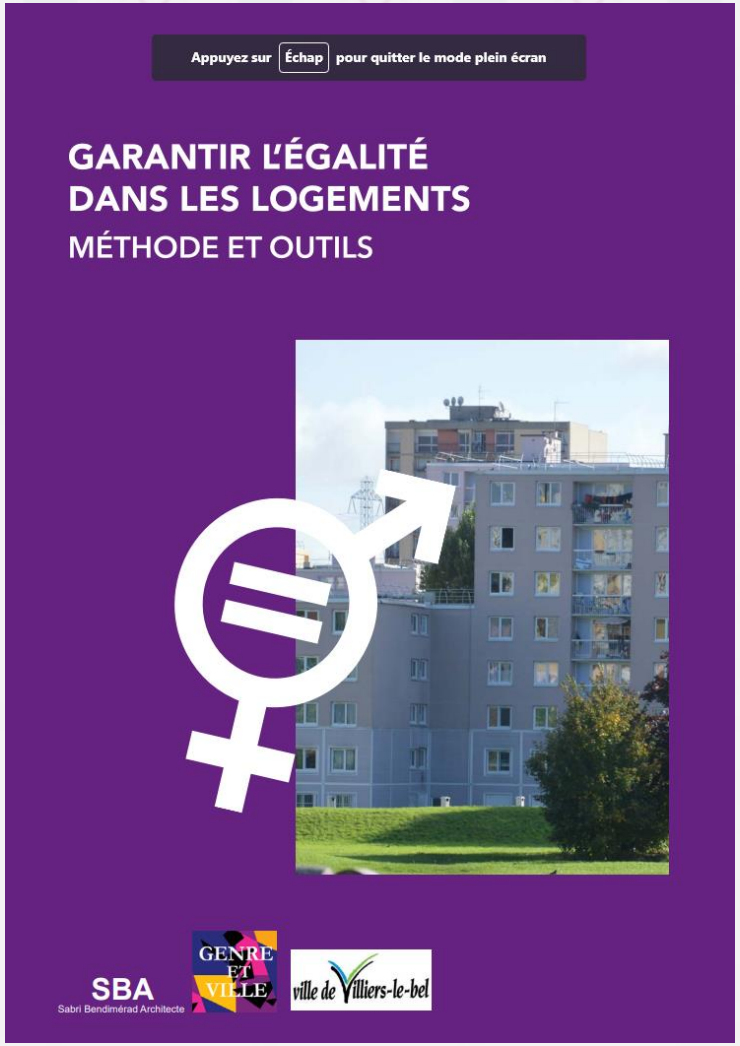

Guides méthodologiques conçus par Genre et ville dans le cadre de leur mission d'assistance à maitrise d'ouvrage auprès de la ville de Villiers-le-Bel

Points clés

- La démarche égalitaire de Villiers-le-Bel repose sur **une approche intégrée de l'égalité**
- Cette ambition doit se décliner tant de dans le projet de renouvellement urbain que l'ensemble des politiques municipales.
- **Des sessions de formation** auprès de l'ensemble des agents ont ainsi été organisées de manière régulières.
- **Des référents « égalité »** (l'AMO égalitaire, et un poste de chargée de mission dédié) permettent de **fédérer l'ensemble des parties prenantes** (y compris les différents prestataires) et garantir la cohérence des expérimentations.

LES COUTS DE L'APPROCHE EGALITAIRE

L'ingénierie de projet spécialisée

L'intervention d'une AMO égalitaire, de sociologues, de bureaux d'études spécialisés, d'ergothérapeutes ou d'ingénierie participative.
Ex : intervention de Genre et Ville à Villiers-le-Bel = 20 à 25 000 € HT/an

Coûts d'aménagements

Surcoûts non systématiques, si les arbitrages sont faits en amont du projet, plus coûteux si cela nécessite de revoir des choix de conception préalables

Surfaces supplémentaires et gestion des espaces partagés

Aménagement, gestion et maintenance de surfaces ne générant pas de recettes (salons de paliers, buanderies, cuisines partagées…).

Transformation interne et nouveaux modes projet

Formations, recrutements, temps consommé par l'adoption de nouveaux modes de faire souvent plus collaboratifs

- ✓ **Surcoûts d'aménagement non systématiques**
- ✓ **D'autant plus faibles qu'ils sont anticipés**
- ✓ **Quelques aides financières activables pour absorber certains surcoûts à l'innovation**
- ✓ **Un modèle économique pour la valorisation des espaces résidentiel partagés qui pose encore question**

EVALUER L'APPROCHE EGALITAIRE

- ✓ **Objectiver les impacts du projet et de la démarche égalitaire**
- ✓ **Capitaliser sur les premières expériences en vue de les adapter et répliquer**
- ✓ **Légitimer et convaincre en rendant visibles les effets réels de ces démarches**

Méthode

→ Intégrer des critères inclusifs aux grilles d'évaluation des projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU):

→ Mettre en place un dispositif ciblé ad hoc tel que l'évaluation participative (impliquant toutes les parties prenantes) ou l'élaboration d'une grille d'évaluation dédiée

Exemple de critères pertinents:

- Sur le volet de la **participation et de l'implication citoyenne**: des critères quantitatifs (nombre d'instances participatives organisées, nombre de participant·es…) et qualitatifs (profil des participant·es, portée des contributions dans la conception architecturale et urbaine…)
- Du point de vue des **caractéristiques urbaines et architecturales**: des critères quantitatifs (nombre de logements adaptés, comptages dans l'espace public…) et qualitatifs (l'évolution du ressenti des habitants)

Sevran (93) •

Réhabiliter la résidence autonomie des Glycines avec et pour ses habitants

En pratique

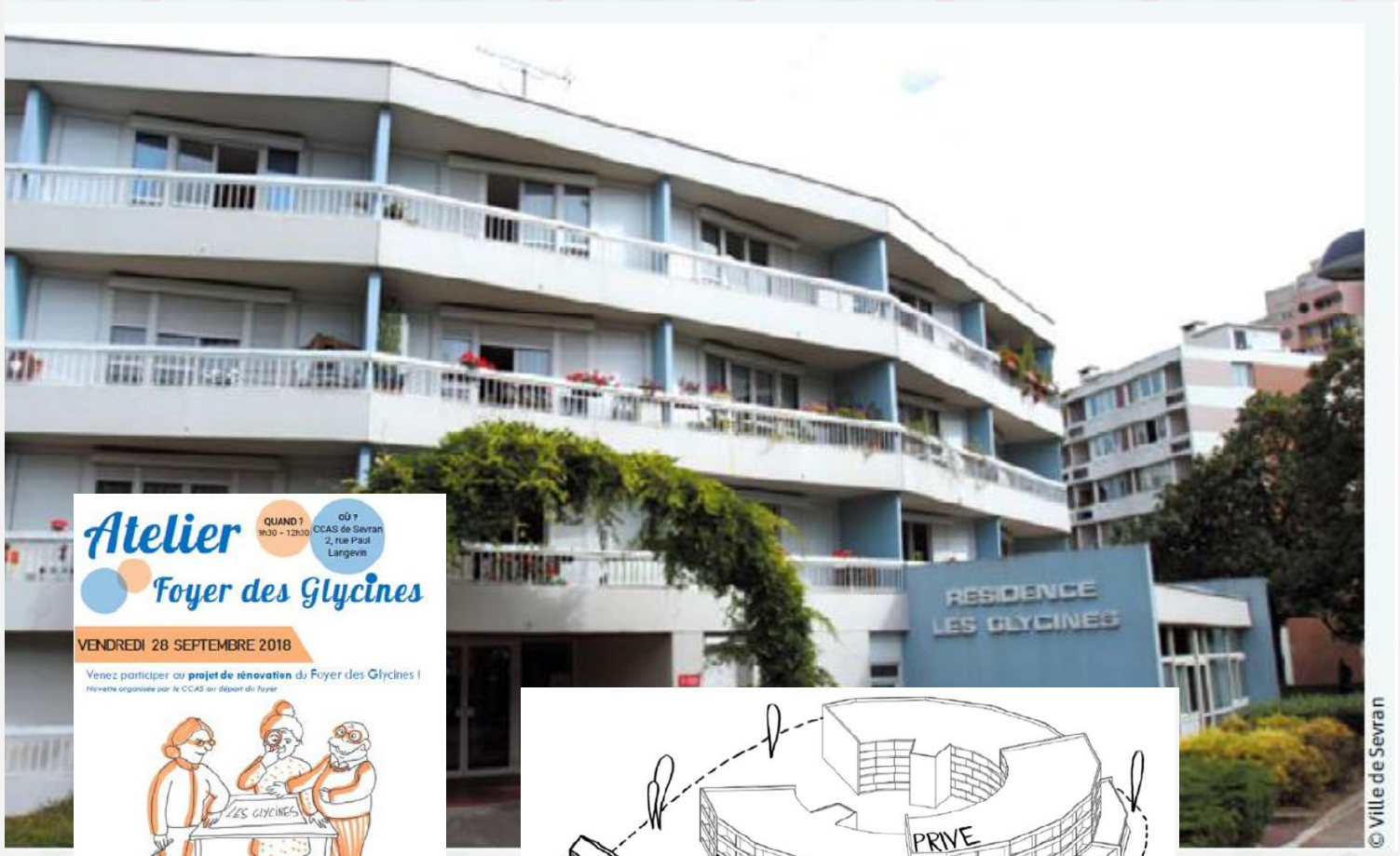

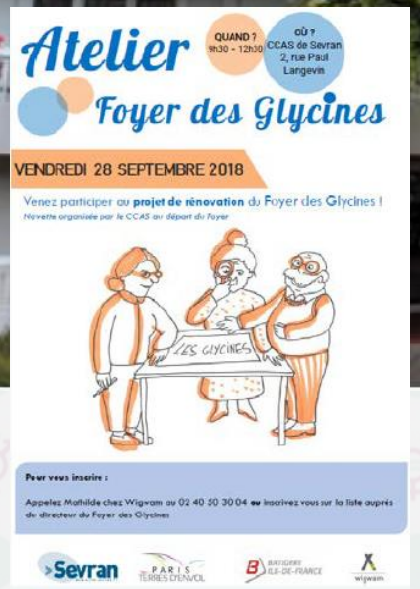

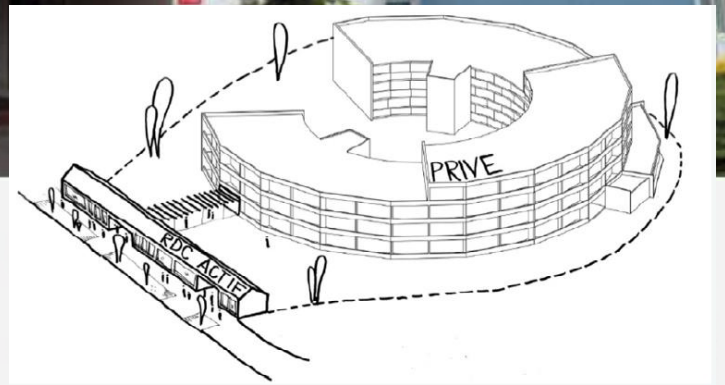

Points clés

- La démarche conduite aux Glycines par Batigère Développement met en évidence **l'importance d'un travail de diagnostic sensible participatif approfondi** pour apporter des réponses aux besoins spécifiques des habitants âgés, y compris dans un cadre économique contraint.
- L'opération n'entraîne **pas de surcoûts manifestes sur l'opération**. Elle exige cependant **l'engagement intense et durable de nombreuses parties prenantes** (collectivité, bailleur, AMO…).
- **Selon le bailleur, le coût en ressources humaines est à mettre en regard avec les gains de qualité** de conception et l'acceptabilité du projet de réhabilitation en site habité.

5

CONCLUSION

CONCLUSION : LES 5 MESSAGES CLES A RETENIR

1. L'approche égalitaire exige **un travail approfondi de terrain, d'observation des usages sensible au genre, au vieillissement et plus largement aux spécificités sociologiques des publics d'un quartier.** Sa clef réside en la mobilisation des acteurs locaux, du travail sur les usages et de la compréhension des pratiques des habitant·es pour s'assurer de projets adaptés et répondant à de réels besoins.

2. L'approche égalitaire repose sur le **principe de « déstandardiser » les aménagements à toutes les échelles pour qu'ils s'adaptent à une diversité de publics, besoins et situations**. L'occupation plus égalitaire des espaces publics et leur appropriation par les publics les moins visibles peut être facilitée par un accompagnement humain ponctuel ou récurrent (fêtes de quartiers, cours de sport en non mixité…)

3. En matière de logement, l'approche égalitaire repose sur **une réversibilité maximale des espaces** dans des principes ergonomiques qui facilitent leur appropriation par une grande diversité de publics.

4. **Les aménagements égalitaires de l'espace public** sont **peu coûteux** lorsque les choix sont réalisés **dès la phase de conception**. Les surcoûts possibles sont majoritairement imputables à **l'ingénierie spécialisée requise en amont des projets**, à **l'adaptation des logements** (notamment la création puis gestion d'espace supplémentaires communs), ainsi que **la forte mobilisation en temps de la maitrise d'ouvrage**.

5. **L'urbanisme égalitaire gagne à faire l'objet d'une approche intégrée** permettant de diffuser largement l'ambition d'égalité au sein de différents espaces et types de programmes. Elle implique pour cela la formation et l'acculturation des équipes internes à ces sujets, et être poursuivie dans l'ensemble des politiques locales (y compris ne relevant pas de l'urbanisme).